

Partant de ces deux points, le gouvernement fédéral chercherait à amplifier son programme de placements publics aussi rapidement que l'expérience acquise le permettrait.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest de même que l'aviation civile prendront une importance particulière comme domaine de placements publics.

Recherches scientifiques et industrielles.—Le travail du Conseil national de recherches sera continué et augmenté; il sera coordonné plus étroitement et plus efficacement avec celui des universités, des autres laboratoires d'Etat et de l'industrie. Il faut que par un effort commun de coopération le niveau des procédés techniques de l'industrie canadienne soit élevé. En ce qui concerne l'avenir immédiat, toutefois, il n'y a guère d'entreprises de recherches qui pourront abandonner les travaux de guerre.

Placement et formation professionnelle des travailleurs.—Au Canada, à cette époque de son évolution et en raison de son climat, une grande mobilité de la main-d'œuvre est essentielle à la réussite économique. Pendant la guerre une expérience précieuse a été acquise en matière de placement et de formation professionnelle des travailleurs. Après la guerre, les services de placement, la formation et le plan directeur pour l'emploi de la main-d'œuvre seront développés davantage et améliorés à la lumière de l'expérience acquise en temps de guerre et des nécessités de l'après-guerre. Les versements faits aux travailleurs recevant une formation approuvée seront plus élevés que les bénéfices découlant de l'assurance-chômage.

Régies de temps de guerre.—Pendant la guerre il a fallu établir nombre de régies restrictives. La raison d'être de ces régies a été la pénurie de main-d'œuvre et d'autres ressources économiques. Au fur et à mesure que disparaîtra la pénurie, les régies seront relâchées ou abolies. Il est probable toutefois que plusieurs de ces contrôles seront encore nécessaires pendant quelque temps après la fin des hostilités en Europe afin d'assurer la poursuite efficace de la guerre contre le Japon, subvenir aux besoins essentiels des civils et aider à faire face aux besoins les plus pressants de la reconstruction et prévenir l'inflation.

Finances du Gouvernement.—Les vastes projets résumés ci-dessus supposeront pour le Gouvernement des dépenses et des revenus plus élevés qu'avant la guerre, mais néanmoins jugés compatibles avec les impôts sensiblement plus bas de l'après-guerre. Malgré l'augmentation marquée de la dette nationale durant la guerre, le service de cette dette est maintenu au même poids environ qu'en 1939 par rapport au revenu national. Si le revenu et l'emploi peuvent être maintenus à des niveaux élevés, le fardeau relatif de l'après-guerre ne sera guère plus lourd qu'en 1939. En conséquence, le chômage devenant menaçant, la mise en œuvre de la politique ci-dessus mentionnée de travail et de revenus déterminera des déficits et partant des augmentations de la dette nationale. Inversement, dans les périodes où le travail et les revenus demeureront fermes, les dispositions du budget comporteront des surplus. Comme durant la guerre, la politique fiscale sera étayée sur des raisons d'ordre économique aussi bien que d'ordre purement financier.

Sous-section 1.—Nouveaux ministères administratifs

Le Ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre social.—Ce ministère, qui a absorbé le travail de santé nationale de l'ancien Ministère des Pensions et de la Santé nationale, est en rapport immédiat avec le programme général de la reconstruction. Il relève du sous-ministre de la Santé nationale, tandis que le sous-ministre du Bien-Etre social agit en collaboration avec les autorités fédérales et municipales